



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par la soussignée, directrice générale de la susdite Municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 14 juillet 2026, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2026-0034 821, chemin de Kilkenny	Autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète d'au maximum 3 m dans la marge latérale gauche de 5 m calculée à partir de la bande tampon latérale de 3 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-319.
DDM 2026-0036 301, chemin du Lac-du-Pin-Rouge	Autoriser, pour l'habitation projetée, que celle-ci empiète d'au maximum 0,3 m dans les marges latérales gauche et droite de 5 m calculées à partir des bandes tampons latérales de 3 m sur un terrain de plus de 1500 m ² de la zone H-306.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes, et ce, avant le 10 juillet 2026, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 17 juin 2026.


Anne-Claire Robert
Directrice générale

/mp